Pour tous les SPU :

① *Travaux à réaliser :*
Compenser l'imperméabilisation par l'aménagement de dispositifs de rétention/infiltration à l'échelle de la parcelle ou de la zone, avant rejet des EP vers l'exutoire.

① *Recommandations :*
Mettre en place des mesures de protection rapprochées pour lutter contre les ruissellements (limiter les ouvertures sur les façades exposées, mise en place de fossés, de haies, ...).

⑩ *Travaux à réaliser :*
Mettre en place un fossé ou une tranchée drainante en amont des futures constructions.

① *Recommandations :*
Prévoir le redimensionnement des futures construtions de 0.5m par rapport au terrain naturel.

② *Recommandations :*
Proscrire la réalisation de sous-sol.

④ *Recommandations :*
Prendre des mesures de protection rapprochées contre les phénomènes de résurgences et de stagnation (drainage, étanchéité, cuvelage, ...).

⑤ *Travaux à réaliser :*
Définir et/ou créer un exutoire pour l'évacuation des eaux pluviales de la zone.

① *Travaux à réaliser :*
Prolonger le réseau Ø200 PVC après avoir contrôler son dimensionnement.

③ *Travaux à réaliser :*
Mettre en place une tranchée drainante (éventuellement associée à des ouvrages de collectes tels que des grilles ou caniveaux) en bordure de voirie afin d'éliminer le phénomène de stagnation.

① *Recommandations :*
Prévoir le redimensionnement des futures constructions de 0.5m par rapport au terrain naturel.

② *Recommandations :*
Proscrire la réalisation de sous-sol.

① *Travaux à réaliser :*
Mettre en place un ouvrage de dissipation de l'énergie hydraulique en aval de l'ouvrage de traversée.

② *Travaux à réaliser :*
Mettre en place des aménagements de stabilisation des berges (enrochements libres et génie végétal afin de garantir la stabilité des talus).

① *Recommandations :*
Mettre en place des mesures de protection rapprochées pour lutter contre les ruissellements (limiter les ouvertures sur les façades exposées, mise en place de fossés, de haies, ...).

② *Travaux à réaliser :*
Mettre en place une tranchée drainante (éventuellement associée à des ouvrages de collectes tels que des grilles ou caniveaux) en bordure de voirie afin d'éliminer le phénomène de stagnation.

① *Recommandations :*
Mettre en place des mesures de protection rapprochées pour lutter contre les ruissellements (limiter les ouvertures sur les façades exposées, mise en place de fossés, de haies, ...).

⑩ *Travaux à réaliser :*
Mettre en place un fossé ou une tranchée drainante en amont des futures constructions.

① *Travaux à réaliser :*
Définir et/ou créer un exutoire pour l'évacuation des eaux pluviales de la zone.

⑩ *Travaux à réaliser :*
Mettre en place un fossé ou une tranchée drainante en amont des futures constructions.

① *Recommandations :*
Mettre en place des mesures de protection rapprochées pour lutter contre les ruissellements (limiter les ouvertures sur les façades exposées, mise en place de fossés, de haies, ...).

① *Travaux à réaliser :*
Définir et/ou créer un exutoire pour l'évacuation des eaux pluviales de la zone.

⑩ *Travaux à réaliser :*
Mettre en place un fossé ou une tranchée drainante en amont et en aval des futures constructions.

① *Recommandations :*
Mettre en place des dispositifs du type pièges à matériaux et anti-embâcles.

① *Travaux à réaliser :*
Réaliser les Travaux de protection définis au sein de l'étude hydraulique du torrent de Ponthioz (hydrétude 2004) mise en place d'un canal de décharge et reprise des ouvrages hydrauliques présentant une capacité insuffisante.

② *Travaux à réaliser :*
Réaliser une étude hydraulique du torrent de Saix afin de contrôler le dimensionnement des ouvrages de traversés et les aménagements de protection à prévoir.

① *Recommandations :*
Prévoir le redimensionnement des futures constructions de 0.5m par rapport au terrain naturel.

① *Travaux à réaliser :*
Créer un exutoire (fossé) en direction de la Dranesette pour reprendre les réseaux EP et le fossé situé à l'amont du secteur.

④ *Travaux à réaliser :*
Mettre en place des aménagements de stabilisation des berges (enrochements libres et génie végétal afin de garantir la stabilité des talus).

③ *Travaux à réaliser :*
Recréer la culéé de la passerelle en rive droite par la réalisation d'un ouvrage en béton armé.

① *Recommandations :*
Effectuer des contrôles de branchements EU et EP afin de prévoir leur mise en conformité.

② *Recommandations :*
Respecter les règles d'implantion des constructions définies au sein du PPR.

④ *Recommandations :*
Prendre des mesures de protection rapprochées contre les phénomènes de résurgences et de stagnation (drainage, étanchéité, cuvelage, ...).

② *Recommandations :*
Proscrire la réalisation de sous-sol.

① *Recommandations :*
Prévoir le redimensionnement des futures construtions de 0.5m par rapport au terrain naturel.

① *Travaux à réaliser :*
Créer un exutoire (fossé) en direction de la Dranesette pour reprendre les réseaux EP et le fossé situé à l'amont du secteur.

① *Recommandations :*
Veiller à ne pas implanter de nouvelles constructions ou d'équipements d'infrastructures dans le secteur soumis aux débordements.

Ruisseau de Sechet
Ruisseau des Barmettes
Ruisseau des Thoules
Ruisseau de la Pontaz
Nant de la Sécherie
Le Nant
La Dranse
Ruisseau du Saix
Ruisseau des Vouasses
Ruisseau des Mattes
Ruisseau de la Guerlaz

Commune de La Chapelle d'Abondance

SCHÉMA DE GESTION DES EAUX PLUVIALES
ANNEXES SANITAIRES AU PLU - VOLET EAUX PLUVIALES

Diagnostic Hydraulique

Département de la HAUTE-SAVOIE

haute savoie le Département

Réseaux :

- Ø 800 BA
- Réseau EP public
- Réseau EP - tracé supposé
- Fossé
- Ruisseau
- Fossé bétonné
- Cunivelau, cunette
- Branchement EP
- Réseau EU
- Bassin de rétention
- Regard
- Grille
- Regard avec grille
- Petite grille
- Avaloir
- Regard avec avaloir
- Grille transversale

Divers :

- Zone humide (inventaire départemental)
- Zone humide terrain
- Ruissellements et divagations
- Bassin
- Mise à jour du bâti à titre indicatif
- Résurgence
- Thalweg
- Contour PLU (Zones U et AU)
- Secteur Potentiellement Urbanisable

Travaux et recommandations:

Recommandation N°: ① — Recommandation.

Travaux à réaliser N°: ① — Proposition de travaux définie dans le cadre du SGEP.

Emprise réelle du plan:

Certifié conforme par le Maire et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 7 février 2018 arrêtant le projet de PLU de La Chapelle d'Abondance.

Le Maire,

Date : Fevrier 2018
Echelle : 1/5 000
Fichier : SGEP_La_Chapelle_Abondance_TVX.dwg
Dessin : M. ROSSAT

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Altival, 67 Av. Courtaulds
74650 - ANNECY - CHAVANOD
Tel. 04.50.24.00.91
www.eau-assainissement.com
E-mail: contact@nicot.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

Echelle 0 50 100 m

« Origine Cadastre (c) Droits de l'Etat réservés » « Reproduction interdite »